

# REBONDIR APRÈS UN ÉCHEC

Pour les commerçants en faillite, Napoléon préconisait... la prison ! Alors que, chaque année, 60 000 entreprises ferment en France, qu'en est-il du droit à l'erreur des créateurs ?

Une brasserie de la très chic avenue de Villiers, à Paris. A La Choise Champerret, le premier jeudi de chaque mois, l'arrière-salle se remplit à partir de 19h30. Dimitri Pivot serre des mains. Il préside **Second Souffle**, une association qui aide les entrepreneurs à rebondir après un échec. Ambiance conviviale : rien à voir avec le show des FailCon (conférences de l'échec) de la Silicon Valley. « Ici, on n'écoute pas les leçons d'une star qui s'en est sortie avec brio. On discute entre pairs, d'égal à égal. » Après un verre, des débats passionnés se déclenchent. Lina, 34 ans, veut fermer son agence d'événementiel en difficulté pour « sortir enfin du RSI ». Elle ajoute : « Je relancerai peut-être une activité, mais en portage. » Joseph, informaticien, intervient : « Pourquoi ne pas créer une société par actions simplifiée ? Ça te permettrait de rester au régime général de la Sécu. »

**SORTIR DE LA SOLITUDE.** Olivier, ingénieur qualité, a liquidé son entreprise de méthanisation. Il évoque les barrières administratives et la frilosité des banques. « Après une faillite, si elles refusent de t'ouvrir un compte pour un

nouveau projet, tu peux déposer ton capital à la Caisse des dépôts », lance un participant. Les idées fusent, les cartes de visite s'échangent. Quel que soit leur secteur d'activité, tous ont vécu la solitude de l'entrepreneur face à l'échec. « C'est une expérience très violente, raconte Joseph. On est souvent endetté car on a investi son propre argent, on se retrouve au tribunal... et il est difficile de revenir sur le marché du travail. » « Après un plantage, la tentation du repli sur soi est grande, souligne Guillaume Mulliez, président de 60 000 Rebonds, une autre association de soutien aux créateurs en transition. Les recruteurs tendent à marginaliser ces profils. Mais dès qu'on sort de l'isolement, la résilience se produit : le partage d'expériences permet une distanciation, une solidarité se crée et la reconstruction commence. »

A chaque association sa méthode. Chez **Second Souffle**, implantée à Paris, Lyon, Lille, Rennes et Toulouse, les rencontres précèdent les ateliers de formation et le rebond. « Les adhérents vont en binôme proposer aux entreprises de devenir partenaires de l'association, ce qui facilite la cooptation, indique Dimitri Pivot. Nous avons obtenu 18 embauches en 2015. » 60 000 Rebonds, présente dans 17 villes de France, organise du coaching individuel, des parrainages par des chefs d'entreprise et des formations de groupe.

**REPRENDRE L'INITIATIVE.** Toutes ces associations mènent des actions de sensibilisation, notamment auprès des écoles de business. « Notre système scolaire valorise l'excellence mais n'encourage ni l'audace ni l'esprit d'initiative », analyse Franck Hégelé, délégué général de 60 000 Rebonds, qui n'hésite pas à pousser la porte des universités « pour que les mentalités changent et que soit reconnu le droit à l'erreur des créateurs ». **Prochaine étape : 24 Heures chrono pour rebondir, le 1<sup>er</sup> juin à Lille, la première journée nationale consacrée au rebond des entrepreneurs.** ● I. R.

## 3 ERREURS DU NÉOENTREPRENEUR

### BÂCLER SON ÉTUDE DE MARCHÉ

Vous préférez consacrer du temps à fignoler votre produit plutôt qu'à sonder des clients potentiels ?

Attention : la plupart des boîtes meurent parce qu'elles proposent un service ou un produit que trop peu de monde achètera. Votre idée est sûrement géniale, mais assurez-vous que vous n'êtes pas seul à le penser.

### MAL S'ASSOCIER

L'union est une force à condition d'être clair : quelle sera la répartition du capital ? Qui dirigera ? Vos objectifs sont-ils similaires, vos compétences, complémentaires ? La meilleure

parade aux désillusions : rédiger, dès la création et avec l'aide d'un avocat, un pacte d'associés. Ce qui n'interdit pas de le faire évoluer par la suite.

### NE PAS SÉPARER SES BIENS PERSONNELS DE CEUX DE L'ENTREPRISE

« Tous les néoentrepreneurs ont un jour voulu renflouer les caisses avec leurs économies ! » déplore Dimitri Pivot. Un mélange des genres risqué. Le statut d'entreprise individuelle autorise les créanciers à saisir les biens personnels du créateur. Optez pour des statuts plus protecteurs, comme l'EURL ou la SARL.